



Dimanche 18 février 2024



Règlement

Départs de la Colline Notre Dame
"XS" et "S" 9h00 et 9h05
Mini poussins et poussins 11h00
Pupilles 11h30
Benjamins 10/13 12h00
Fin des épreuves 13h00

**Aucun paiement le jour de la course même pour les clubs. TOUS LES DOCUMENTS DEVRONT ETRE A JOUR SUR LE SITE EVENTICOM. <https://eventicom.fr/>
Date limite : 14/02/2024 à 22h.**

Pour les clubs : Un seul encadrant récupérera les dossards.

Les puces seront enlevées par le concurrent dès l'arrivée et posées dans un bac prévu à cet effet.

Un protocole de remise de récompense adapté sera mis en place afin d'éviter un regroupement.

DEROULEMENT :

3-1 ; Bike & Run:

Epreuve ouverte à toutes personnes licenciées ou non à partir de Mini-Poussins.

Le BIKE & RUN est une course en alternance par équipe de 2 composée d'un coureur à pieds (le coureur) et d'un coureur en VTT (le vététiste)

Les concurrents devront respecter le règlement de l'épreuve.

3-2 ; Départ : "S" et "XS" à 9h00 et 9h05

Mini poussins & Poussins 11h00, Pupilles à 11h30, Benjamins à 12h00.

3-3 ; Distance :

format « S » temps entre 45 min et 1 H 15 => 15 kms (temps estimé pour le 1^{er})
(Attention format " S " Accessible de cadets à Masters)

Format « XS » temps inf. à 45 min => 10 kms (temps estimé pour le 1^{er})
(Attention format " XS " Accessible de minimes à Masters)

Format « Jeunes » : Poussins temps inférieur à 12 mn => 2 kms

Pupilles et Benjamins temps entre 18 et 24 mn => 4 kms

3-4 : Composition des équipes :

XS : Soit des équipes de même catégorie d'âge, minimes à Masters
Soit des équipes de minimes à Masters en composition libre.

S : Soit des équipes de même catégorie d'âge, cadets à Masters
Soit des équipes de cadet à Masters en composition libre.

Jeunes toutes catégories : Soit des équipes de même catégorie d'âge,
soit des équipes en composition libre.

Classement

XS /S/ Jeunes: Une équipe composée de licenciés de catégories d'âges différentes sera classée dans la catégorie la plus âgée. Un Master faisant équipe avec une autre catégorie d'âge, sera classé dans la catégorie Senior.

4 ; PROGRAMME :

4-1; Horaire, Dimanche 18 Février 2024

7h45 : Accueil des participants et retrait des dossards XS et S.

7h50 : Ouverture aire de transition XS et S

8h30 : Clôture retrait des dossards XS et S

8h40 : Accueil des participants et retrait des dossards "jeunes".

8h40 : Fermeture aire de transition XS et S

8h45 : Briefing XS et S

8h55 : Mise en place sur les lignes de départ. S

9h00 : Départ des coureurs pour course S

9h05 : Départ des coureurs pour course XS

9h30 : Ouverture aire de transition "jeunes"

9h50 : Clôture retrait des dossards "jeunes"

10h30 : Fermeture aire de transition "jeunes"

10h15 : Briefing jeunes

10h30 : Fin de la course XS et S.

10h35 : Protocole remise des récompenses S et XS

11h00 : Départ jeunes mini poussins et poussins

11h20 : Fin de la course mini poussins et poussins

11h30 : Départ Pupilles

11h50 : Fin de la course Pupilles

12h10 : Départ Benjamins

12h30 : Fin de la course benjamins

Lots et Récompenses :

Lot à tous les concurrents catégories jeunes.

- Coupes aux premiers du scratch et de chaque catégorie : Masculin / Féminin / Mixte pour "S", "XS" "Jeunes"

Quelques précisions utiles aux participants :

Dossards : Vous devez impérativement placer votre dossard **devant** votre tee-shirt.

Vélo : Une étiquette correspondant à votre numéro de dossard devra être collée sur votre vélo.

REGLEMENT : Application de la réglementation sportive 2024 de la FFTRI en dehors des points évoqués dans ce règlement.

Article 1 Parcours :

Les parcours d'une distance de 15 Kms en 3 boucles pour le format « S », de 10 kms en 2 boucles pour le format « XS » et de 2 kms en 1 boucle pour les mini poussins et poussins, de 4 kms en 2 boucles pour les

pupilles (prologue 300m) et benjamins (prologue 600m), est tracé sur un circuit vallonné de la colline Notre Dame de Marignane.

Article 2 Sécurité :

La course se déroule sur des chemins de terre, fermés à la circulation. Le port du casque homologué pour le vététiste et le coureur est obligatoire. Les suiveurs en vélo ou en courant sont interdits.

Article 3 Dossards :

Le dossard doit être visible sur le devant des 2 équipiers.

Article 4 Départ :

Le départ se fera en 2 temps. Dans un premier temps les coureurs devront réaliser un prologue de 600 mètres pour XS, S et Benjamins et de 300 mètres pour 'mini poussins, poussins et pupilles avant de récupérer leurs vététistes dans une zone dite « Zone de transition ».

Article 5 Course :

L'alternance des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés.

Il y a une zone de regroupement balisées par tour XS et S et une zone de regroupement par tour pour les "jeunes" (Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte, avec leur vélo

Pour être classé, l'équipe devra passer la ligne d'arrivée groupée avec le vélo (rassemblement obligatoire dans la zone des 100 mètres finaux). Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

Au-delà de 1h30 sur course "S" et "XS" les équipes seront déclarées hors courses et hors classement

Article 6 Ravitaillement :

Sur le parcours et à l'arrivée si les conditions le permettent.

Article 7 Interdictions :

Pousser, s'accrocher et utiliser le vélo en même temps.

D'abandonner le vélo, Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

D'utiliser tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant. Une zone de contrôle technique est prévue sur le site

Article 8 Sanctions :

Elles sont appliquées par des arbitres.

Le carton jaune signale un avertissement, le carton rouge entraîne automatiquement la disqualification.

Article 9 Responsabilité :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou perte d'objets, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier le parcours en cas de force majeure. En cas d'annulation de la course dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (cas de force majeur, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives ...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement

Article 10 Santé :

Les concurrents attestent en remplissant le bulletin d'engagement de leur bonne forme physique et dégage de fait l'organisation de toute responsabilité médicale.

Justificatifs : pour les licenciés, licence FFTRI en cours de validité.

Pour les non licenciés, pour la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention de la licence ou la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

Pour tous les mineurs une autorisation parentale pour contrôle antidopage, et autorisation de participer à l'épreuve. Pour le contrôle anti-dopage suivant réglementation 2018 page 39 Art 232-58 du code du sport

RETRAIT DES DOSSARDS :

Individuels : retrait sur présentation justificatif de licence valide et d'identité

Clubs : **une personne mandatée retirera la totalité des dossards et signera la feuille d'émargement**

Pour les clubs : une personne mandatée retirera la totalité des dossards et signera la feuille d'émargement pour son club,

Cette personne est de ce fait responsable de l'identité et de la validité des licences des concurrents de son club ainsi que de l'autorisation pour les mineurs de l'autorisation de l'autorité parentale pour le contrôle suivant réglementation 2018 page 39 Art 232-58 du code du sport

DOCUMENTS à joindre pour une inscription :

TOUS LES DOCUMENTS DEVRONT ETRE DEPOSEES SUR LE SITE EVENTICOM LORS DE L'INSCRIPTION

Licenciés: N° de licence, sexe et justificatif d'identité, ainsi que l'Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport) Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle

Non Licencié :

lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

Lorsque le demandeur est mineur, la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Le pass compétition dument complété sur le site du chronométreur. **TOUS les documents sont à déposer sur le site Eventicom sans quoi l'inscription ne pourra être validée.**

Pour les non licenciés, un PASS compétition doit être complété au moment de l'inscription et remis sur le site de notre chronométreur. Toute personne devant faire l'acquisition d'un PASS compétition est informée :

- Qu'elle détient dans le cadre de la manifestation des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la FFTRI auprès De la MAIF (Sociétaire n° : 4 464 742 K).

- Que le PASS compétition ne comprend pas de garantie d'assurance de personne et que le non licencié peut souscrire auprès de l'assureur de son choix un contrat d'assurance de personne permettant de le couvrir sur les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.
- Que son vélo ne bénéficie d'aucune assurance sur les éventuels dégâts matériels qu'il pourrait causer à son vélo ou aux vélos d'un autre concurrent par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Que les éventuels dégâts matériels causés par d'autres concurrents ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité fédérale.

Nous rappelons que pour la catégorie Minime, Cadet et Junior et si le concurrent est mineur au jour de la course, une autorisation parentale est obligatoire.

Pour tous : le bulletin d'inscription à saisir sur le site EVENTICOM
Le montant de l'engagement :

Pour les mineurs non-licenciés : Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport) Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. L'autorisation parentale pour participer au B&R (Formulaire en annexe)

Annexes :

Autorisation parentale pour les mineurs

Equipier 1
J'autorise mon enfant mineur..... à participer le 18 Février 2024 au **BIKE & RUN de Marignane** et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.
Mme ou M..... Le / / 2024
Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Equipier 2
J'autorise mon enfant mineur..... à participer le le 18 Février 2024 au **BIKE & RUN de Marignane** et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.
Mme ou M..... Le / / 2024
Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Autorisation parentale contrôle anti dopage pour les mineurs

Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport) Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Je soussigné, Nom Prénom :

père, mère, tuteur ¹ de l'enfant, Nom Prénom :

Autorise le personnel médical accrédité consulté pour les prélèvements en vu contrôle antidopage, à procéder aux seuls prélèvements nécessaires au contrôle,

1 : rayer les mentions inutiles

Condition d'accès aux participants

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et/ou un pass compétition (cf tableau ci-dessous) ;
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie cyclisme	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	"Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Fédération Tahitienne de Triathlon	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire

(1) Sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).

(2) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon,

(3) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

(4) La gratuité du pass-compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la F.F.TRI.
(<https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>)

PARCOURS/

LES PARCOURS SERONT BALISES PAR DE LA RUBALISE ET DES SIGNALEURS SERONT AUX CROISEMENTS.

Parcours : “S” et “XS”



Zone de regroupement
XS/S/jeunes

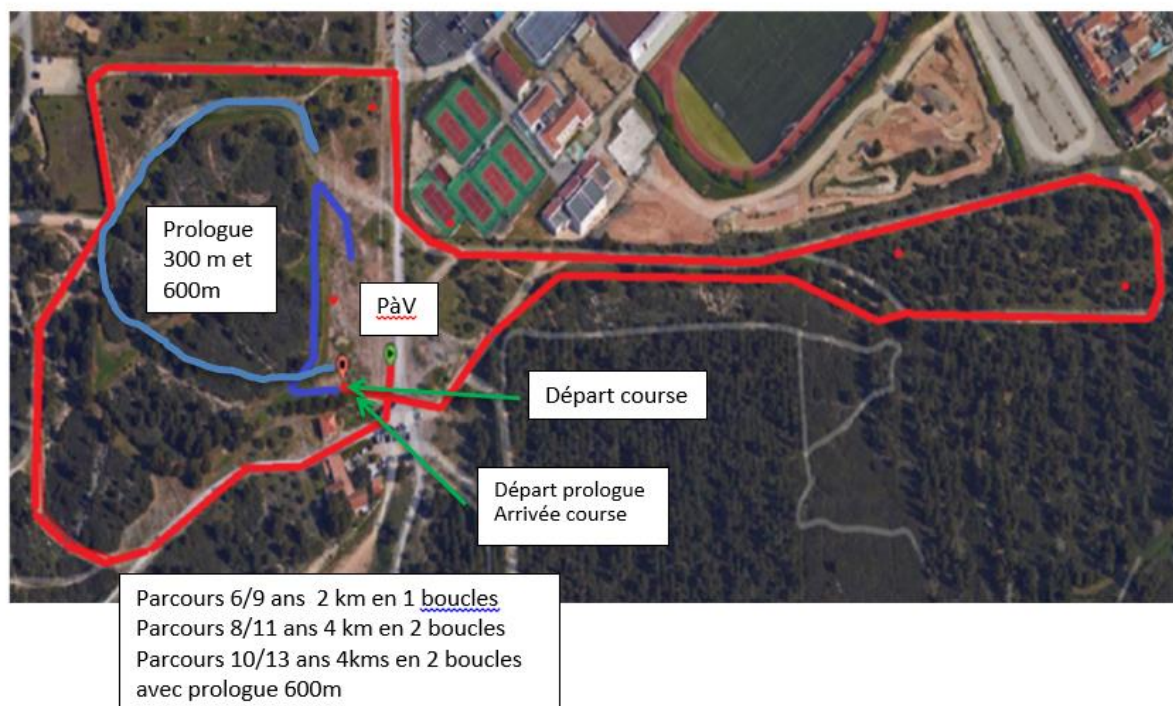
- Prologue de 600 mètres pour le coureur à pied (sens aiguille d’une montre)
- Boucle de 5000 mètres à parcourir 3 fois pour le format « S » et 2 fois pour le « XS » (sens inverse aiguille d’une montre)

10-2 ; Parcours de replis en cas de sol glissant “S” et “XS”



— **Parcours de replis**

10-3 ; Parcours ‘jeunes’ :



11 ; PLANS :

11-1 ; Plan d'accès :



11-2 ; Plan Général Site



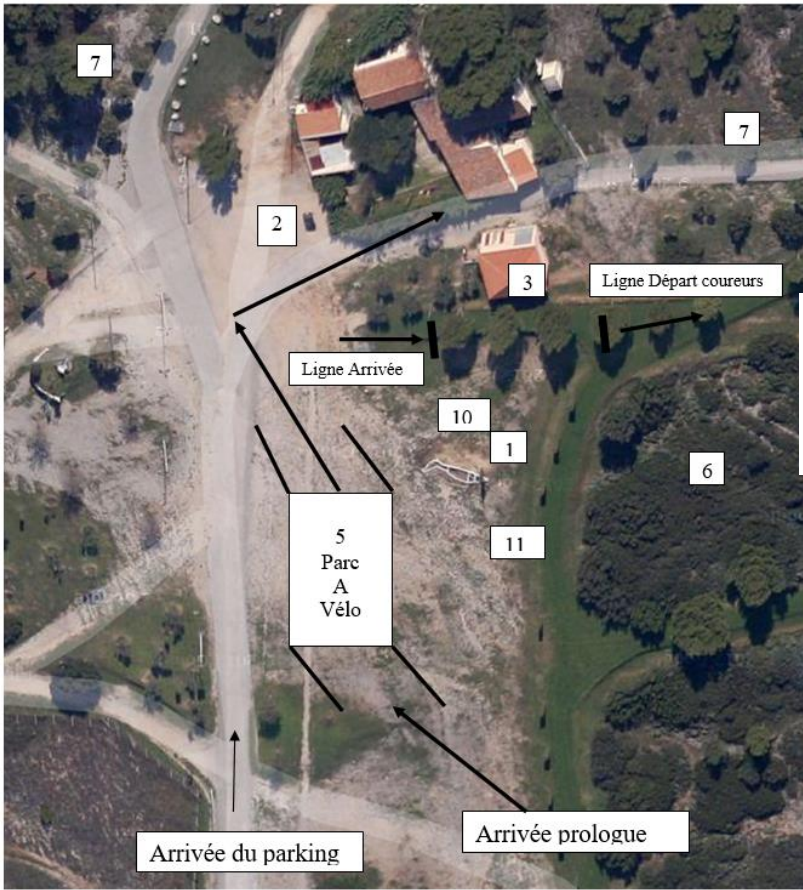
- 1 : parking

2 : Zone Prologue course à pied

3 : zone parcours vélo

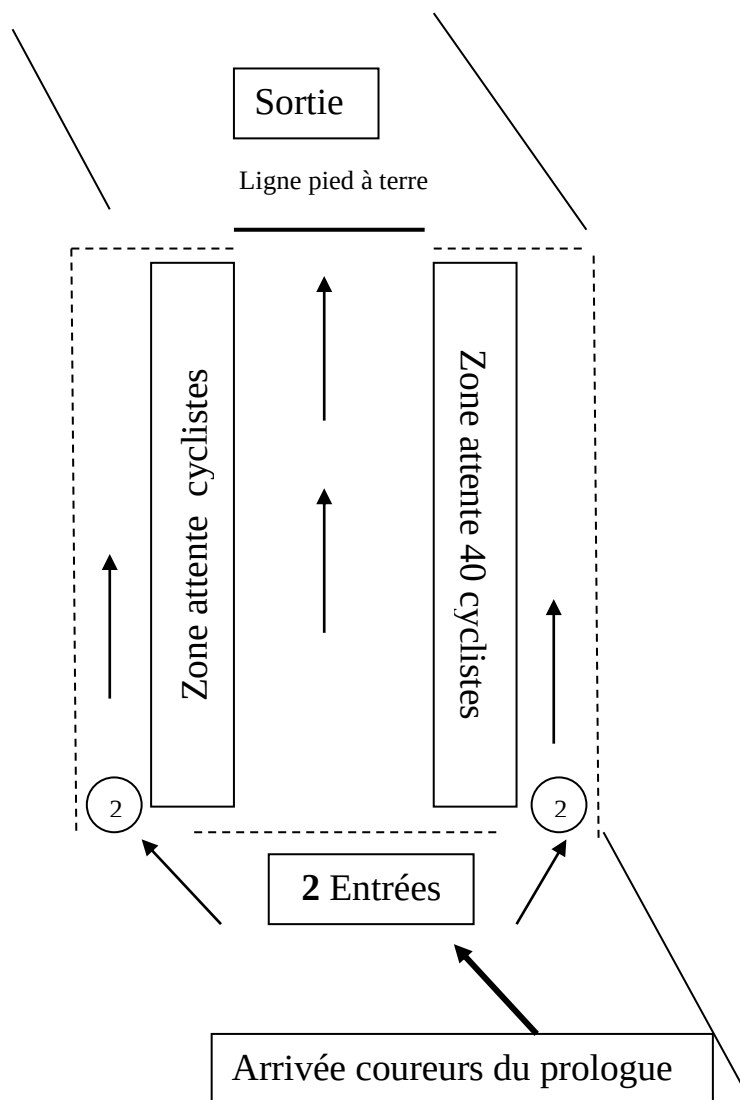
4 : Zone accueil Voir Plan détail

11-3 ; Plan détail du Site



1 : Accueil	6 : Zone prologue course à pied
2 : Poste secours, soins	7 : Zone parcours vélo
3 : Local Arbitre et Antidopage et <u>wc</u>	
5 : Parc à Vélo	10 : Podium
	11 : zone contrôle technique

11-4 ; Plan “Parc à Vélo” zone de transition



Attention 2 entrées bien repérer dans quelle rangée est votre cycliste avant de partir pour le prologue